didature entre les mains de M. le commissaire de police, qui l'a acceptée, suivant en cela l'exemple du libérateur du territoire, l'illustre M. Thiers, qui s'est porté candidat dans le 9me arrondissement. »

Cette explication ne satisfait pas l'auditoire, qui semble ne pas vouloir écouter M. Testelin.

Des cris de : Vive la République ! Vive le divorce ! Vive M. Desurmont ! partis des bancs réservés aux frères et amis se font entendre. Le tumulte est à son comble, des causeries particulières s'engagent. Dans un accès de fureur frénétique, M. Testelin montre le poing à la foule. Le bureau se consulte, M. Desurmont et ses partisans jugeant qu'il n'y a rien de bon à attendre de la continuation de la séance, que le fiasco est complet, et qu'ils n'ont plus qu'à se retirer, se couvrent et annoncent la clôture. La foule, qui avait beaucoup augmenté vers la fin de la séance, se retire dans un calme relatif.

Les organisateurs montent en voiture à la sortie de la salle. Un groupe d'électeurs hostiles à la candidature Desurmont entourent cette voiture. Un des amis du candidat, peu flatté de l'échec qu'il vient de subir, fait un geste de défi au groupe dont nous venons de parler, et laisse échapper de ses lèvres frémissantes de colère ces mots : « *Voilà les Versaillais* ! » ; la voiture s'éloigne....

E finita Commedia....

Voici le programme de la soirée récréative offerte par la société de Saint-Joseph, rue de la Paix, à ses membres honoraires, le jeudi 17 courant :

PREMIÈRE PARTIE :

Le Roubaisien, galop.	Symphonie.
Les Rameaux, mélodie.	MM. A. Monnier.
Un Normand perdu dans Paris, chanson.	Dassonville.
Les Vignerons, chœur.	Société chorale.
Le plus heureux de la terre, romance.	Libossart.
Encore un Anglais ! — chansonnette.	Trimmerie.
Les Enfants d'Edouard	Hache.
Petite pour ma Binette	Verghote.

DEUXIÈME PARTIE :

Fantaisie.	Symphonie.
HERMENEGILDE, tragédie en cinq actes.	
Léovigilde, Roi des Visigoths.	MM. E. Leconte.
Herménégilde et Réocarède, fils de Léovigilde	L. Fremaux. A. Monnier.
Sigéric, général en chef.	Ch. Hache.
Agilphe, premier ministre.	H. Verghote.
Valamir, ancien gouverneur d'Herménégilde.	G. Coppin.
Glaurus, chef de l'armée des Grecs.	V. Vandeputte.
Narcès, lieutenant de Glaurus.	Ch. Ryckebœr.
Meuricus.	A. Delporte.

Pages, Officiers, Soldats.

Au cinquième acte, *Grande Apothéose.*

ACADÉMIE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS D'AMIENS.

L'Académie met au concours, pour un prix de prose qu'elle décernera en 1876, le sujet suivant :

De l'importance des jeux au point de vue de l'éducation physique et morale des enfants et des jeunes gens.

Les comparer aux exercices gymnastiques.

Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 200 francs, sera décerné dans la séance publique qui se tiendra en décembre 1876, et dont un nouvel avis indiquera la date précise.

Les ouvrages des concurrents doivent parvenir au secrétaire-perpétuel avant le 1er novembre au plus tard; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclus du concours.

Le cachet n'est rompu qu'autant que l'ouvrage est reconnu digne du prix. Dans le cas contraire la lettre est brûlée en présence de la Compagnie, sans être ouverte.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de l'Académie; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 fév. — Alfred Hermans, rue du Gros-Saule, 15. — Jules Deruelle, au Cul de Four, cour Dutilloit, 2. — Barthelemy Bouwmadn, aux 3 Ponts, cour Gérard, 58. — Albert Lasalle, rue de la Limite. — Léontine Dezitter, rue de la Lys. — Lucie Verstraete, rue de Soubise. — Léonie Coopman, rue Jacquart, cour Mazure, 9. — Pierre Terryn, rue de la Gaîté, 5. — Jean-Baptiste Coursier, rue Vaucanson, cour Prouvost, 25. — Joseph Vandorpe, rue de France. — Angèle Delcoigne, rue Descrème, 92. — Jeanne Desurmont, à l'Epeule, cour Piat. — Angèle Dugoulet, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 10. — Emile Kerkhove, rue de Lille, cour Frère, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 février. — Charles Hennion, 20 ans, rue de Lille, 5. — Marie Leroy, 1 an, aux 3 Ponts. — Sophie Toulemonde, 4 mois, rue du Collège, 180. — Charles Vankrieckenge, 1 an, rue Blanchemaille, cour Dekimps. — Louis Chrétien, 3 ans, rue Turgot, 3. — Driessens, présenté sans vie, rue de la Lys.

Etat-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 février. — Louise Jocmeyer, au Blanc-Seau. — Philomène Barbieux, rue de la Fin de la Guerre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 février. — Léontine-Elise Morel, 3 mois, rue Haute. — Ch. Dessauvages, 1 an, rue de la Tossée.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DYEDIERYCK-DELFOSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de CLOTILDE DYEDIERYCK, décédée à Roubaix, le 13 février 1876, à l'âge de 3 ans et 20 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe d'ange** qui aura lieu le mardi 15 février 1876, à 8 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrèmes, 105.

Les amis et connaissances de la famille RAUX LABIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FIDÈLE RAUX, décédé à Roubaix, le 14 février 1876, à l'âge de 20 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 16 février 1876, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 96.

Un **obit solennel du mois** sera célébré le mardi 15 février 1876, à 9 heures 1/2, en église paroissiale de Saint-Martin, pour le repo de l'âme de Monsieur CONSTANT-JOSEPH CLETY, époux de Dame CÉLINA WANIN, decédé à Roubaix, le 9 janvier 1876, dans sa 52e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le jeudi 17 février 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de M. JEAN-FRANÇOIS TONNEAU, époux de Dame SCHOLASTIQUE DUHAMEL, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa 61e année. — Un **obit du mois** sera célébré le mardi 22 février 1876, à 9 heures, en l'église Saint-Maurice, à Lille. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mercredi 16 février 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-JOSEPH BOSSUT, veuf de Dame CATHERINE-FRANÇOISE LECLERCQ, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1876, dans sa 78e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le rédacteur,

Un accident arrivé dimanche dernier, sur la place de la Liberté, me porte à vous parler d'un état de choses qu'il suffira, je crois, de porter à la connaissance de l'administration, pour qu'il cesse. Au coin de la Grande-Rue et de la place de la Liberté, existe une pente qui rend dangereuse la circulation des voitures en cet endroit. Cet inconvénient serait évité, si l'on fesait retirer d'avantage, les deux boutiques toujours fermées, qui demeure jour et nuit, sur le coin, obligeant les voitures venant de la Grande-Rue à tourner brusquement et alors à accrocher d'autres voitures, (ce que est arriver il y a 15 jours,) et d'un autre côté, elles obligent les voitures chargées de charbon, d'aborder la rampe en plein, au lieu de la prendre de biais, ce qui leur éviterait beaucoup de fatigue.

Puisque l'on nous avait déjà délivré de la boutique qui formait la tête de colonne des trois autres, que l'on continue, ou bien qu'on les ramène à leur point de départ près de la gendarmerie, où la troisième, faute de roues, a été abandonnée par les deux premières.

J'ai bien l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur,

Un de vos lecteurs.

—

Roubaix, le 12 février 1876.

Monsieur Reboux, directeur du *Journal de Roubaix.*

Monsieur,

Il est vraiment navrant qu'au point où en est arrivée la science, il ne soit pas encore possible d'éviter des catastrophes aussi épouvantables que celles qui vient de se produire à Saint-Etienne.

Il est malheureusement à constater que la ventilation actuelle est impuissante à expulser le grisou par les orifices d'extraction.

Il est vrai que la toile métallique de la lampe Davis, en refroidissant la flamme, s'oppose à l'inflammation du gaz, mais néanmoins d'autres causes le font s'allumer, et, jusqu'à ce jour, la science est impuissante à éviter ces sinistres.

Presque toujours les rapports de nos Igénieurs disent « l'explosion a été causée par l'imprudence des ouvriers. »

Il est toujours facile, pour marquer son impuissance, d'accuser des malheureuses victimes qui ne sont plus là pour se défendre; que ceci ne soit pas pris pour une critique dirigée contre les savants Ingénieurs chargés de la direction des travaux; personne n'ignore que toute leur science, toute leur activité sont employées à assurer autant que possible la sécurité dans les mines confiées à leur vigilance.

J'ai bien des raisons pour justifier l'inquiétude que doit inspirer l'imminence et la multiplicité des catastrophes qui viennent trop souvent nous épouvanter.

1° Jusqu'à ce jour la houille ne peut être extraite qu'à bras d'hommes ;

2° Toutes les précautions humaines sont prises;

3° Les accidents continuent à se produire; j'ajoute qu'il a été dit avec raison que la houille est le pain de l'industrie et qu'il est impossible de s'en passer,

En présence de tels faits, quel est l'homme qui ne se dit pas qu'il est terrible de ne pouvoir que constater de semblables sinistres.

Supposons pour un instant que les explosions soient causées par l'imprudence des ouvriers; dans tous les cas l'imprudence d'un seul peut faire des victimes par centaines et il faut bien compter avec les imperfections de la nature humaine ; l'étincelle produite par le choc d'un pavé ne suffit-elle pas pour enflammer le gaz ?

Les Ingénieurs s'appliquent à éviter toute production de flamme dans les galeries, mais ces précautions n'auraient-elles pas un effet contraire à celui cherché en permettant au grisou de s'accumuler dans les fosses.

A-t-il été essayé de prendre des moyens tout opposés, de mettre la plus grande quantité possible de lumière ou brasiers dans les galeries, surtout dans celles directement en exploitation, afin de brûler le gaz au fur et à mesure qu'il se dégage de la houille désagrégée.

La ventilation serait-elle suffisante pour expulser la fumée et les gaz dégagés par les lumières et brasiers, là est la question.

Toutes les mines disposent d'une grande quantité de force motrice, elles ont pour cela la houille aux meilleures conditions possibles. Etant donné, après les expériences faites en ce moment à la gare du Nord à Paris, qu'avec de la force motrice il est pratique d'engendrer de grandes quantités d'électricité et de lumières, il serait peut-être possible d'éclairer les mines et d'entretenir constamment des fils de platine en ignition sur tous les points suspects et de dégagement de gaz.

Il serait toujours possible, aussi souvent qu'on le voudrait, de faire sortir tout le personnel, et, au moyen d'électricité, d'engendrer la lumière et de faire rougir les fils de platine.

Mon idée est-elle pratique, je n'ai pas la prétention de le dire; dans tous les cas, je la livre pour ce qu'elle vaut et souhaite qu'elle attire l'attention d'une personne qui pense qu'elle vaut l'honneur d'une tentative.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

A. LOUCHET.

BELGIQUE. — UN ACCIDENT est arrivé mercredi dernier dans une maison du faubourg Saint-Léonard, à Liége.

Un armurier, M. L..., examinait un vieux revolver qu'il avait acheté dernièrement, lorsque tout à coup une détonation retentit. Une cartouche avait été laissée dans le revolver et la balle traversa la main de l'ouvrier... entre les doigts heureusement, et il en fut quitte pour deux blessures. La balle est allée s'aplatir contre le mur de la pièce, après avoir effleuré la dame L...

Un autre accident, dû aussi à une arme à feu, est arrivé le même jour dans une fabrique du quai de l'Ourte, à Liége. Voici dans quelles circonstances : Trois ouvriers examinaient un revolver, dans lequel malheureusement se trouvait encore une cartouche; une détonation, suivie d'un cri de douleur, se fit tout à coup entendre. Un des ouvriers venait d'être atteint à la poitrine et gisait sur le sol, baigné dans son sang.

Son état est très-grave.

— AFFAIRE CARPAY. — L'instruction de cette affaire avance lentement. Les charges contre les individus arrêtés n'abondent pas; on ne retrouve pas le fabricant chez qui ils auraient prétendûment acheté un revolver.

Néanmoins, le mandat de dépôt doit avoir été maintenu contre ces inculpés.

Faits divers

— Un navire, le croiseur de 1re classe le *Tourville*, en construction sur les cales des forges et chantiers de la Méditerranée, à la Seyne, sera mis à l'eau le 24 de ce mois avec une grande solennité.

Le *Tourville* n'est pas un navire cuirassé, son avant est muni d'un éperon et sa vitesse devra atteindre 18 nœuds cinq sixièmes, grâce à une puissante machine de 1700 chevaux nominaux, pouvant en développer 7000. L'armement de ce croiseur sera de 8 pièces de fort calibre, dont 6 placées dans les tourelles et les 2 autres avant et arrière.

— Les courses de la Marche, qui devaient avoir lieu hier, dimanche, sont remises pour cause de mauvais temps, à jeudi prochain.

— UN HOMME TUÉ pour... un centime ! — C'est invraisemblable, dira-t-on? Eh bien, c'est cependant ce qui est arrivé l'autre jour à Fallouica, en Italie.

Un homme entre chez un buraliste, achète du tabac, le paye et demande son reste : un centime.

Le buraliste n'ayant pas de pièces d'un centime, lui offre en échange pour un centime d'allumettes.

L'homme lui répond par un soufflet. Un témoin présent se permet de blâmer l'homme, qui tire son couteau et en frappe deux fois le malheureux. Le meurtrier a été arrêté.

— Hier, vers onze heures, un employé du chemin de fer de ceinture suivant la voie ferrée se dirigeant vers la gare de Belleville-Villette, lorsque, passant sous le tunnel des Buttes-Chaumont, il s'est trouvé en présence d'un cadavre horriblement mutilé ; cet employé alla chercher des secours à la gare voisine, d'où l'on prévint le commissaire de police, qui vint assister à la levée du corps, lequel fut reconnu comme celui d'un sieur Samarch, Ferdinand, âgé de 29 ans, garde-frein, demeurant rue de la Chapelle n° 84. L'aspect du malheureux était effrayant, la tête ainsi que les jambes étaient entièrement séparés du corps; de plus, la poitrine était broyée. En un mot, tout cela n'offrait plus qu'un amas de chairs sanguinolentes qui faisait peine à voir. Le commissaire de police, après avoir fait transporter ce tristes restes à la gare de Belleville-Villette, a commencé une enquête sur les circonstances dans lesquelles cette mort est arrivée. Le lieu où l'on a retrouvé ce cadavre est distant d'environ 300 mètres de la rue de Crimée.

— Hier, 300 garçons de café suivaient un corbillard qui portait le corps d'un des leurs, lorsque, arrivés rue Maubeuge, les chevaux qui traînaient le corbillard se sont absolument refusés à aller plus loin. La douceur et la violence, tour à tour employées, n'ont pu avoir raison de l'entêtement de ces animaux. Enfin, le corps, après être resté ainsi en détresse pendant 40 minutes, a dû être pris et porté à bras d'homme.

— La commission spéciale réunie à la préfecture de la Seine pour l'étude des améliorations à introduire dans les bâtiments des maisons de répression, a agréé une proposition faite par la préfecture de police, d'après laquelle la maison St-Lazare ne recevra plus désormais les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle; il a été décidé en principe que, pour éviter une promiscuité aussi choquante que dangereuse, il sera construit un édifice spécial pour les détenues mineures de cette catégorie.

— Le nommé Rouget, âgé de 32 ans, employé à la boucherie de l'asile des aliénés de Vaucluse (Seine-et-Oise), avait eu, en déjeûnant, une discussion politique avec plusieurs autres employés, ses camarades, qui, connaissant son caractère bouillant et irascible, se plaisaient toujours à le taquiner dans ses opinions. Rouget furieux de ces contradictions, descendit à la boucherie et, saisissant un de ses couteaux, s'est donné deux coups profonds au-dessous du cœur. Il ne tomba pas tout de suite. M. Gauthier, pharmacien de l'asile, qui passait par là et qui traitait Rouget familièrement, lui offrit une prise de tabac. Le lieu est sombre et M. Gauthier ne s'aperçut pas de l'altération des traits de Rouget. Celui-ci accepta la prise sans rien dire, la porta même à ses narines, mais ce faisant, il tomba mort aux pieds du pharmacien.

— On annonce la mort d'un maniaque à qui un héritage inattendu avait tourné la tête. Sa folie, tout à fait inoffensive, consistait en une passion de locomotion que le bas prix des omnibus permettait de satisfaire à peu de frais.

La plupart des conducteurs d'omnibus connaissaient ce fou : c'était un petit homme en cheveux gris, proprement vêtu, à la mode de la campagne, qui passait ses journées en voiture. Il savait quelle était la ligne qui commençait la première son service, et il était là pour monter dans la première voiture; il s'arrangeait de manière à rester le soir dans la dernière, et il ne la quittait que lorsqu'elle arrivait au dépôt. Il ne prenait pour ses repas qu'une demi-heure le matin et une heure dans l'après-midi. C'était le seul temps pendant lequel il n'était pas en omnibus.

Il se plaçait ordinairement dans le coin de la voiture, à l'entrée, à droite du conducteur, et il était vivement contrarié lorsque cette place était occupée. Cet amateur de voitures publiques est mort à la suite d'un grand refroidissement. C'était un nommé Losonne, âgé de 45 ans, originaire de la Creuse.

— LE MEURTRE DE M. MARGARY. — On a publié plusieurs versions sur le meurtre du lieutenant Margary. D'après le *China Meil*, il aurait été percé d'un coup de lance par derrière, au moment où il se disposait à monter a cheval ; son cadavre aurait été décapité, et la tête aurait été plantée sur les remparts de la ville de Monien.

Le *Courrier de Shang-Haï* prétend que ce récit est inexact. Il paraît qu'un prêtre français, résidant à Yunann Fu, a entrepris le voyage de Pékin dans le seul but d'informer le ministre anglais des circonstances dans lesquelles le crime a été commis. Ce prêtre affirme que le lieutenant Margary a été tué pendant un dîner au yamen d'un mandarin. Dans toutes les villes où il faisait halte, l'hospitalité lui était offerte par les fonctionnaires et les notables, et en dernier lieu il avait accepté l'invitation de ce mandarin, dont le nom n'est pas encore connu. De plus, il y aurait eu trahison dans le camp ; à un signal convenu, un des serviteurs, s'approchant de la victime, par derrière, lui aurait tranché la tête d'un seul coup.

— Le *Bulletin français* raconte une singulière découverte. Il y a quelques jours, on arrêtait aux Halles un homme qui volait des perdreaux; pris sur le fait, il fut consigné au dépôt.

Cet individu habite une des plus vieilles maisons de Paris ; elle est située rue Saint-Honoré, entre la rue du Pont-Neuf et les anciennes messageries Lafitte et Caillard, Escalier en spirale, cour immense, chambres dans lesquelles tiendrait un appartement moderne, magnifiques boiseries Renaissance, on se croirait transporté au temps de la Ligue.

A la suite d'une perquisition, le commissaire de police, ne trouvant rien dans l'appartement du prévenu, avisa une pièce servant de cabinet de toilette et demanda à la femme qui le conduisait où menait une porte à ferrures dont la clef pesait plusieurs kilogrammes.

Cette personne ayant répondu qu'elle l'ignorait, le commissaire fit ouvrir la porte, et quel ne fut pas son étonnement, en trouvant un escalier secret qui aboutissait à une impasse, par suite de modifications apportées dans les constructions actuelles.

Au bas de cet escalier, de dix-huit marches, on découvrit une immense bière vide, totalement vermoulue et tombant en poussière. Le commissaire fit une enquête et acquit la conviction, après des recherches très-longues, que cette sorte de caveau servit de retraite à des huguenots pendant la Saint-Barthélemy, et que cette maison, qui se trouvait à la porte du vieux Louvre, aurait servi de cachette à Henri IV pendant cette terrible nuit.

CHOSES ET AUTRES

***

Un Anglais aborde un passant sur le boulevard.

— Pardonne, mossié, s'il vous plaît... le rue de mon hôtel?

— Comment s'appelle-t-il votre hôtel ?

— Oh ! une belle hôtel... mais je oubliai le nom du rue.

Le passant était embarrassé; l'Anglais continua :

— Une rue très-grande... où moà descendu...

— Dame ! je ne puis rien vous dire sur ces indications.

— Vô refuser le renseignement?

— Je ne refuse rien, mais je ne puis pas deviner.

— Aoh ! vo pas complaisante...

— Hé ! f.... moi la paix ! dit le passant en colère.

La figure de l'Anglais s'épanouit.

— Oh ! yes... ce est bien cela... rue f.... moà *la paix* !...

***

Un mot d'une tristesse navrante :

Hier soir, je passais sur le boulevard; il était minuit, un pauvre me tend la main.

Je le reconnais pour lui avoir donné plus de dix fois, et comme je laissais échapper un mouvement d'humeur égoïste :

— C'est la dernière fois que je vous demande, me dit-il; vous savez, tout a une *faim* dans ce monde !

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, le 14 février 1876 :

« Le comité national conservateur avait organisé hier une réunion publique à la salle Valentino, 8e arrondissement.

» M. Raoul Duval a pris le premier la parole pour expliquer les idées du groupe de l'appel au peuple; son discours, qui a été à plusieurs reprises interrompu par des murmures et des cris, s'est terminé par une attaque assez vive contre la candidature du duc Decazes.

« La discussion s'est continuée entre divers orateurs : La plupart se sont attachés à combattre l'Empire et à défendre le duc Decazes contre des imputations calomnieuses. Une parole de M. Raoul Duval ayant excité un tumulte considérable, la séance a du être levée brusquement sur cet incident.

» Dans le neuvième arrondissement une réunion électorale privée convoquée par les soins du comité conservateur, dans le but de soutenir la candidature de M. Daguin, s'est terminée par un vote à peu près unanime de l'Assemblée en faveur de la candidature de M. Thiers. »

Dépêches télégraphiques

Bordeaux, 13 février, 8 h. 10 s.

M. Gambetta a prononcé aujourd'hui au Théâtre, en présence de 1,500 assistants un discours, dans lequel il a exposé les progrès faits par les républicains depuis 1848, lesquels surent dissiper les préjugés, rassurer les intérêts et recueillent, comme M. Thiers, le fruit de leur sagesse.

M. Gambetta a justifié la politique de la gauche, dans son vote de la Constitution, qui est un contrat pacifique entre la bourgeoisie et le peuple.

Cette politique doit être continuée par la majorité républicaine des nouvelles Chambres.

Il faut se mettre en garde contre la précipitation et les solutions hatives.

M. Gambetta a expliqué que le radicalisme légal dont on aurait voulu faire un épouvantail, doit être la légalité, être la loi même.

(Discours applaudi; candidature de M. Gambetta acclamée à l'unanimité).

M. Gambetta part dans la soirée pour Paris.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 14 février, 1 h. 30 s.

La *République française* est poursuivie pour un article contre M. Buffet.

Malines, 14 février.

Hier soir, des désordres ont eu lieu sur plusieurs points de la ville entre libéraux et catholiques ; des coups de poignards ont été donnés, un commissaire de police a été maltraité.

Constantinople, 14 février.

Le sultan, guéri, a nommé son médecin général de division, et lui a donné un cadeau de 1,000 livres turques.

Le sultan a signé l'iradié de réformes, conformément au projet autrichien.

Les ambassadeurs ont fait des représentations à la Porte sur la conduite du gouverneur de Brousse, qui a exilé six notables hassouonistes, et du gouverneur d'Angora, qui fit envahir brutalement une église hassouniste, chassant les fidèles à coups de sabre, et en blessant 22.

Le Grand-Vizir a désavoué hautement ces deux gouverneurs. Il a destitué celui d'Angora.

COMMERCE

LAINES

La grande vente forcée de laine peignée, que nous avons annoncée dans un précédent numéro, a eu lieu vendredi à Paris; hâtons-nous de le dire, cette vente, qui avait réuni un nombre considérable d'acheteurs venus de tous les points de la France et de l'étranger, a dépassé toutes les prévisions. Les bons peignés de Port-Philippe et de Nouvelle-Zélande sont très-élevés et on sentait l'influence des derniers avis de Londres, qui annonçaient que les enchères qui doivent s'ouvrir le 15, ne comporteraient que 85 à 90,000 balles, dont 35 à 40.000 balles laine à carde.

En voyant le résultat de cette vente, on se demande si les cours ne s'équilibreraient pas davantage si le système de vente publique périodique était appliqué aux laines peignées comme il l'est pour la laine brute. Nous traiterons prochainement à fond cette question, pour cela nous voulons auparavant nous entourer de lumières de tous les hommes compétents.

ENCHÈRES TRIMESTRIELLES DE LAINE. — 1re SÉRIE. — ANVERS, 11 février. — Avis de MM. DE HARVEN, FRÈRES, courtiers. — Notre avis du 4 courant donnait le résultat des 4 premières séances de ces enchères. Les prix, depuis lors, n'ont pas sensiblement varié et, dans son ensemble, la vente qui vient de finir, accuse le maintien des prix à main ferme pour les bonnes laines de La Plata de la nouvelle tonte 5 à 10 centimes de baisse sur les qualités secondaires et 10 à 15 cent. de baisse sur les qualités défectueuses.

Quant aux laines de l'ancienne tonte, elles ont été fort délaissées et accusent une baisse de 15 à 20 cent. sur les cours des enchères de novembre. Environ 700 balles de Montevideo, marque JY, ont été retirées sur la base de fr. 2-10 pour les primas et fr. 2 à 2-05 pour les secundas.

En somme, les laines primas de Buenos-Ayres de finesse et conditionnement moyens ont obtenu fr. 1-70.

Les qualités exposées et vendues à des enchères se répartissent comme suit :

Exposées.		Vendues.
12099 bal.	Buenos-Ayres	10532 bal.
1421 »	Monte-Video	679 » »
678 »	Entre-Rios	609 » »
1074 »	diverses	253 » »
15268 balles.		12073 bal.

Voici les prix cotés :

BUENOS-AYRES	Fr.	Bonnes à Supérieures.	Bonne moyenne.	Moyenne.	Seconde.	Défectueuse.
Saxe et Mérinos Mèlis 1re	2.50 à —	1.45 à 2.40	1.80 à 1.90	— à 1.60	1.65 à 1.75	— à —
» 2e	2.45 » —	1.90 » 2.10	1.70 » 1.85	1.45 » 1.55	1.03 » 1.70	1.15 » —
» 3e	— » —	» » —	» » 1.65	» » —	1.60 » 1.70	— » —
» 4e	— » —	» » —	1.35 » 2.—	1.53 » —	1.35 » 1.63	— » —
» 5e	— » —	» » —	1.30 » 2.15	1.70 » 1.85	1.60 » 1.70	— » —
Agneaux	2.30 » 2.40	1.90 » 1.70	1.70 » 1.90	— » —	— » —	— » —
Mérinos Mèlis 1re	2.50 » 2.60	2.10 » 2.15	1.40 » 1.45	— » —	1.— » —	0.90 » —
» 2e	— » —	1.25 » 1.40	1.10 » 1.30	— » —	— » —	— » —
Agneaux	2.30 » 2.40					
Morceaux	2.50 » 2.60					
Ventres	— » —					
MONTEVIDEO						
Saxe et Mérinos Mèlis 1re	2.40 à 2.45	2.40 à 2.45	— à —	2.45 à 2.35	— à —	— à —
» 2e	2.35 » —	2.35 » 2.40	2.30 » 2.25	2.40 » 2.30	2.15 » 2.30	— » —
» 3e	2.30 » 2.40	2.25 » 2.30	2.10 » 2.20	2.15 » 2.20	— » —	— » —
» 4e	2.20 » 2.25	2.20 » 2.25	— » —	— » —	— » —	— » —
» 5e	2.10 » 2.15	2.10 » 2.15	— » —	— » —	2.— » 2.05	— » —
Agneaux	2.35 » 2.45	2.35 » 2.45	— » —	— » —	2.15 » 2.30	— » —
Morceaux	1.75 » —	— » —	— » —	— » —	— » —	— » —
Ventres	1.30 » 1.50	1.30 » 1.50	1.30 » —	1.30 » 1.45	— » —	— » —

Théâtre des Soirées Dramatiques

SPECTACLE DES FAMILLES

Direction des Frères GAILLET

Rue Neuve, près le Boulevard de Paris

Lundi 14 février 1876

Madeleine ou l'Abîme de Benac, drame en cinq actes, par MM. A. Bourgeois et Albert.

Bureaux à 6 h. 3/4. Rideau à 7 h. 1/2.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux « *obtiennent mille guérisons par an.* » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chûtes de cheveux, etc. Consultations à Paris, RUE RIVOLI, 30, où l'on doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôt des Eaux et Pommades Mahon à Roubaix, pharmacie Coille, place de la Mairie.

TAMAR INDIEN

GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre

CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. — Ph. 24, r. Grammont, Paris. — Boîte 2,50. Poste 2,75. — A Roubaix, DESCHODT, ph., 26, Grande-Rue. 9636

Refusez toute Contrefaçon

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgon et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois; vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pleskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie, constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,822 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — *Les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — *La Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 288 tasses, 32 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 12 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien Grand-Place; Merelle-Bourgeois; Lam Danjou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie, Place Vendôme, 26, à Paris.

POURQUOI SOUFFRIR

alors que pour se guérir, sans remède, sans purgation et à peu de frais, il suffit de faire usage de **la NOUVELLE REVALESCIÈRE, de Raoul de Bénévent**, brevetée s. g. d. g., perfectionnée comme goût et supérieure comme effet à tous les remèdes connus. Seul dépôt autorisé à Roubaix, 4, place de la Mairie, chez M. COILLE, pharmacien, droguiste, lauréat de l'Ecole de pharmacie de Lille, et dans toutes les bonnes maisons du Nord. 8617

Rhumes, Grippes, Enrouements

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du sirop et de la Pâte de Nafé de Delangrenier ont été constatées par 20 médecins des hôpitaux de Paris, et par un rapport officiel de MM. Barreswil et Guérard, chimistes de cette Faculté, qui ont reconnu que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que *morphine*, qui, comme aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans toutes les pharmacies. 10217